

RAPPORT ANNUEL 2022-2023



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

Agir aujourd'hui pour la forêt de demain

RAPPORT ANNUEL 2022-2023



Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1554, route 277, bureau 3

Lac-Échemin (Québec) GOR 1S0

Téléphone : 418 625-2100

info@amvap.ca

www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION	3
ORDRE DU JOUR	3
UN MOT DU PRÉSIDENT	4
PROCÈS-VERBAL DE LA 26^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	9
Origine	9
Membres	10
Conseil d'administration.....	11
Comités.....	13
<i>Comité de gestion administrative</i>	13
<i>Comité régional sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette</i>	13
<i>Comité sur la mobilisation des bois</i>	14
Ressources consenties par les partenaires.....	14
Personnel de l'Agence.....	15
Conseillers forestiers accrédités en 2022-2023	16
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023	17
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.....	17
Subvention 2021	17
<i>Statistiques des programmes d'aide</i>	18
<i>Participation des producteurs forestiers</i>	21
<i>Contribution de l'industrie</i>	22
<i>Vérification opérationnelle et critères de performance</i>	23
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés.....	25
Transfert de connaissances.....	26
Activités réalisées pour l'administration	27
<i>Application de la politique de sécurisation des investissements</i>	27
<i>Table des agences - MRNF</i>	27
<i>Comité SIGGA</i>	27
<i>Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement</i>	27
<i>Rencontre des conseillers forestiers</i>	27
<i>Site amvap.ca</i>	27
Autres activités.....	28
Services professionnels.....	29
<i>Réglementation forestière</i>	29
<i>Partage du technicien forestier avec l'ARFPC</i>	29
<i>Calculs de débits</i>	29
Plan d'action.....	30
Plan de protection et de mise en valeur	31
Projets multiresources.....	34
<i>Approche participative d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches</i>	34
<i>Conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris dans les Appalaches</i>	34
<i>Le nerprun bourdaine dans les Appalaches</i>	35
<i>Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux des Etchemins</i>	36
<i>Approche volontaire de conservation des milieux humides propices à la sauvagine</i>	36
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2023	37
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES	54
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023-2024	56
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2021 et le FEPEC 2022-2023	57

AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 27^e assemblée générale annuelle qui se tiendra au Manoir Lac-Échemin situé au 1415, route 277, Lac-Échemin, le 14 juin 2023 à compter de 9 h.

Cet événement est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.


Eddy Morin
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Mot du président;
4. Approbation du procès-verbal de la 26^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2022-2023;
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2023;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2023-2024;
9. Élection des administrateurs;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

UN MOT DU PRÉSIDENT

Bien que l'année 2022-2023 fut somme toute positive en forêt privée, plusieurs d'entre vous se souviendront que du côté administratif rien n'a été facile. La hausse importante des coûts a induit des bonifications à la grille de taux qui ont tardé à être annoncées. Le ministère fut en mesure de trouver des fonds additionnels afin de combler en partie cette forte inflation, mais les budgets d'aménagement forestier disponibles dans les Appalaches demeurent nettement insuffisants. Nous espérons que la tendance changera bientôt afin de maximiser le potentiel important de notre forêt.

Nous remarquons que l'Agence est de plus en plus interpellée par plusieurs partenaires et que nous devons prendre notre place pour faire valoir notre aménagement forestier. Le dossier des milieux humides en est un bel exemple. Heureusement, par notre implication dans plusieurs projets multiresources, nous sommes bien placés grâce à notre expertise variée et notre réseau de contacts. Notre biologiste a multiplié les efforts pour poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'adaptation de nos pratiques sylvicoles aux changements climatiques, le développement des produits forestiers non ligneux et la conservation volontaire d'écosystèmes forestiers. Avec l'évolution du profil des propriétaires forestiers, nous sommes persuadés que les projets développés combinés au travail de nos conseillers forestiers permettront de d'accroître l'intérêt des nouveaux propriétaires envers le domaine forestier.

Également, notre conseil d'administration a pris une décision importante en 2022, soit celle d'accepter de conclure une entente avec la MRC des Etchemins afin de leur offrir nos services pour le suivi de l'application de leur règlement forestier. En plus



d'être profitable pour les deux organisations, ce partenariat permet de rapprocher l'Agence et le monde municipal. Nous croyons que cette entente assurera une meilleure compréhension mutuelle des enjeux et des pratiques sylvicoles en forêt privée. Afin d'aider l'équipe de l'Agence dans la réalisation de ce nouveau mandat, nous avons procédé à l'embauche de Mme Rosaly Jolin, ingénieure forestière, en février dernier.

Plusieurs autres dossiers ont été menés par l'équipe de l'Agence au cours de la dernière année. Je vous laisse les découvrir à la lecture du présent rapport. Vous pourrez entre autres constater que notre potentiel forestier est en forte croissance si on se fie aux récents résultats du calcul de possibilité forestière. Ce travail met la table à la préparation d'un nouveau PPMV dans lequel de nombreux défis seront traités afin que nous puissions tous ensemble poursuivre notre travail visant à développer notre ressource forestière des Appalaches.

Eddy Morin
Eddy Morin
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 26^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 26^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 15 juin 2022, à 9 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Eddy Morin

Monde municipal

M. Martin J. Côté MRC de Bellechasse

Industriels forestiers

Mme Caroline Dubé Matériaux Blanchet inc.
M. Raymond Laverdière Bois Daaquam inc.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Sylvain Lamontagne MFFP/U.G.
Beauce-Appalaches

Producteurs forestiers, membres associés

M. Roger Gagné Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Mme Caroline Houde Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Martin Ladouceur Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. Michel Simard Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.
M. Marc-Antoine Therrien Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Personnel de l'Agence

M. Jean-Pierre Faucher AMVAP
Mme Pascale Thivierge AMVAP
Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous AMVAP

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue aux membres et fait la constatation du quorum. Le directeur prend les présences des participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG2206-01

Il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. Mot du président

Le président fait la lecture du mot du président présenté au rapport annuel 2021-2022 de l'Agence.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 25^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi de quelques résolutions adoptées lors de la 25^e assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2021. Il explique que le rapport annuel et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 furent transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le 17 juin 2021. Il poursuit en expliquant qu'il y a eu peu de changements en cours d'année 2021-2022 concernant les prévisions budgétaires. Les enveloppes étaient connues dans les programmes et tout s'est déroulé sensiblement comme prévu. Il ajoute que l'an dernier, nous informions les membres de l'Agence que nous avons déposé un projet important intitulé Carbone-FPA visant à documenter les flux de carbone dans nos interventions sylvicoles en forêt privée. Malheureusement, ce projet novateur n'a pas été retenu pour un financement. Cependant, la biologiste et le directeur ont préparé un second projet similaire et nous sommes en attente de nouvelles sur cette demande.

Résolution AG2206-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 25^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 16 juin 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Caroline Dubé, appuyé par M. Martin Ladouceur, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 25^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 16 juin 2021 soit approuvé tel que présenté.

5. Présentation et adoption du rapport annuel 2021-2022

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2021-2022 en débutant par les principaux sujets traités par le conseil d'administration au cours de la dernière année. Il expose ensuite un bilan des investissements sylvicoles, les résultats de la vérification opérationnelle et l'évolution des producteurs enregistrés sur notre territoire. Un état de situation sur l'évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et du niveau

de récolte comparé à la possibilité forestière est exposé.

La biologiste enchaîne en présentant les projets en cours à l'Agence, soit ceux de conservation volontaire de milieux humides, de conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris, d'aménagement des ravages de cerf de Virginie et d'adaptation de l'aménagement forestier aux changements climatiques. Au sujet de ce dernier projet, elle explique que l'Agence a tenu des visites terrain du dispositif de recherche, dont une offerte aux professionnels du MFFP qui a eu lieu le 12 juin 2022. Cette visite fut une excellente vitrine pour notre Agence afin de montrer que nous sommes actifs dans l'amélioration de nos pratiques sylvicoles dans un contexte de changements climatiques.

Résolution AG2206-03

Considérant que les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2021-2022 et que le directeur et la coordonnatrice multiressources en ont fait la présentation;

En conséquence, il est proposé par M Marc-Antoine Therrien, appuyé par M. Sylvain Lamontagne, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2021-2022 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2022

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2022 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Résolution AG2206-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par notre auditeur indépendant, soit Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

Considérant que l'audit de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement

la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Gagné, appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

7. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG2206-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. et qu'elle demeure compétitive pour effectuer l'audit comptable de l'Agence;

CONSIDÉRANT QUE notre vérificateur comptable a relevé une anomalie relativement au formulaire de déclaration d'impôt fédéral qui a été utilisé pour notre Agence et a décidé de corriger et redéposer à l'Agence de revenu du Canada dans le cadre du programme de divulgations volontaires nos déclarations d'impôt de la période 2002 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 28 mars 2022, l'Agence de revenu du Canada nous informe que notre demande a été acceptée pour les années d'imposition 2010 à 2020 sans pénalité, mais pour les années 2002 à 2009 nous ne pouvons pas bénéficier d'un allègement des pénalités ainsi un avis de cotisation sera transmis à notre Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2023, et résolu unanimement que considérant les circonstances relatives à la rectification des

déclarations de revenus fédérales et la lettre du 28 mars 2022 de l'Agence de revenu du Canada, que notre Agence s'attend que la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. assumera s'il y a lieu les pénalités qui pourraient nous être imposées.

8. Prévision budgétaire 2022-2023

Le directeur présente la prévision budgétaire 2022-2023 de l'Agence.

Résolution AG2206-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2022-2023;

Considérant que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) est reconduit jusqu'au 31 mars 2025;

Considérant que cette programmation prévoit un montant de 910 000 \$ dans le programme Subvention 2021 auquel devrait s'ajouter un montant de 12 425 \$ en intérêt;

Considérant que pour le Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, un montant de 80 000 \$ est prévu pour le boisement de friches et la préparation de terrains en 2022-2023;

Considérant que selon cette programmation, le surplus de l'Agence passera de 131 026 \$ à 99 858 \$ au 31 mars 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Lamontagne appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement que la prévision budgétaire 2022-2023 soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

9. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2022-2023 fut remis aux membres. Le directeur explique que le siège dédié à la Ville de Lévis demeure vacant pour le moment. Aussi, le représentant du MFFP nous informe que M. Jason Lamontagne sera

bientôt nommé afin de siéger à notre conseil d'administration pour représenter le ministre

Résolution AG2206-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Ladouceur, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

10. Questions diverses

Un membre revient sur un élément présenté dans le mot du président au sujet du besoin d'unir les efforts des partenaires régionaux et nationaux pour travailler sur des enjeux qui touchent la forêt privée. Les attentes du MFFP sont grandes envers la forêt privée à plusieurs niveaux, les moyens très limités en plus de plusieurs autres enjeux qui touchent toute la filière forestière. Dans ce contexte, il serait pertinent qu'un nouveau Sommet de la forêt privée soit convoqué afin de réunir tous les partenaires pour discuter de ces enjeux et définir des orientations. Les membres sont d'accord avec cette proposition et on suggère de transmettre une demande au ministre afin de planifier ce sommet.

Résolution AG2206-08

Considérant que forêt privée recèle un potentiel d'aménagement important contribuant au développement social, environnemental et à l'essor de l'économie du Québec;

Considérant que la place de la forêt privée est reconnue et soutenue par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et tous les partenaires de la forêt privée qui ont élaboré des planifications visant à assurer son développement;

Considérant que le rôle de la forêt privée dans la filière forestière québécoise est en progression et que les attentes sont importantes envers notre secteur d'activité;

Considérant que des Sommets sur la forêt privée ont eu lieu en 1995, 1998, 2006 et 2011 afin de renouveler les engagements des partenaires et convenir des orientations à donner au développement de la forêt privée;

Considérant que plusieurs défis et enjeux importants touchent la forêt privée actuellement et qu'il serait pertinent de faire le point sur la situation et assurer une cohérence entre les actions en cours ou planifiées;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Ladouceur, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement de proposer au ministre des Forêts de la Faune et des Parcs d'organiser un nouveau Sommet sur la forêt privée réunissant les acteurs pour ainsi actualiser les grandes orientations et actions à mettre en œuvre au bénéfice de la forêt privée.

Levée de l'assemblée

Résolution AG2206-09

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par M. Martin Ladouceur, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 11 h 05.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Lors de ce Sommet, un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de 62 municipalités réparties sur les quatre MRC et la ville suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve sur ce territoire environ 12 600 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.



Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

1. *L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;*
2. *Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.*

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2022-2023.

Monde municipal

MRC de Bellechasse
MRC des Etchemins

MRC de L'Islet
MRC de Montmagny
Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.
Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.
Groupement forestier Montmagny-L'Islet inc.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Bois Cargault inc.
Bois Daaquam inc. Division Saint-Just
Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile
Bois de sciage Lafontaine inc.
Bois Lib inc.
Carrier & Bégin inc.
Champeau Mégantic inc.
Clermond Hamel ltée
Compagnie de Placage Mégantic inc.
Domtar inc. (Windsor)
Entreprise forestière Lambert inc.
Fontaine inc.
Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph
Groupe NBG inc.
J.M. Champeau inc.
Les Bois Carthage inc.

Les Bois Poulin inc.
Les Industries Picard et Poulin inc.
Maibec inc. Division Saint-Pamphile
Matériaux Blanchet inc.
Mobilier Rustique (Beauce) inc.
Multibois FL inc.
Produits forestiers Arbec SENC
Produits forestiers D.G. ltée
René Bernard inc.
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
Scierie Arbotek inc.
Scierie Dion et Fils inc.
Scierie Lapointe et Roy ltée
Scierie Sainte-Thècle inc.
Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Stella-Jones inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

Consultants forestiers M.S. inc.

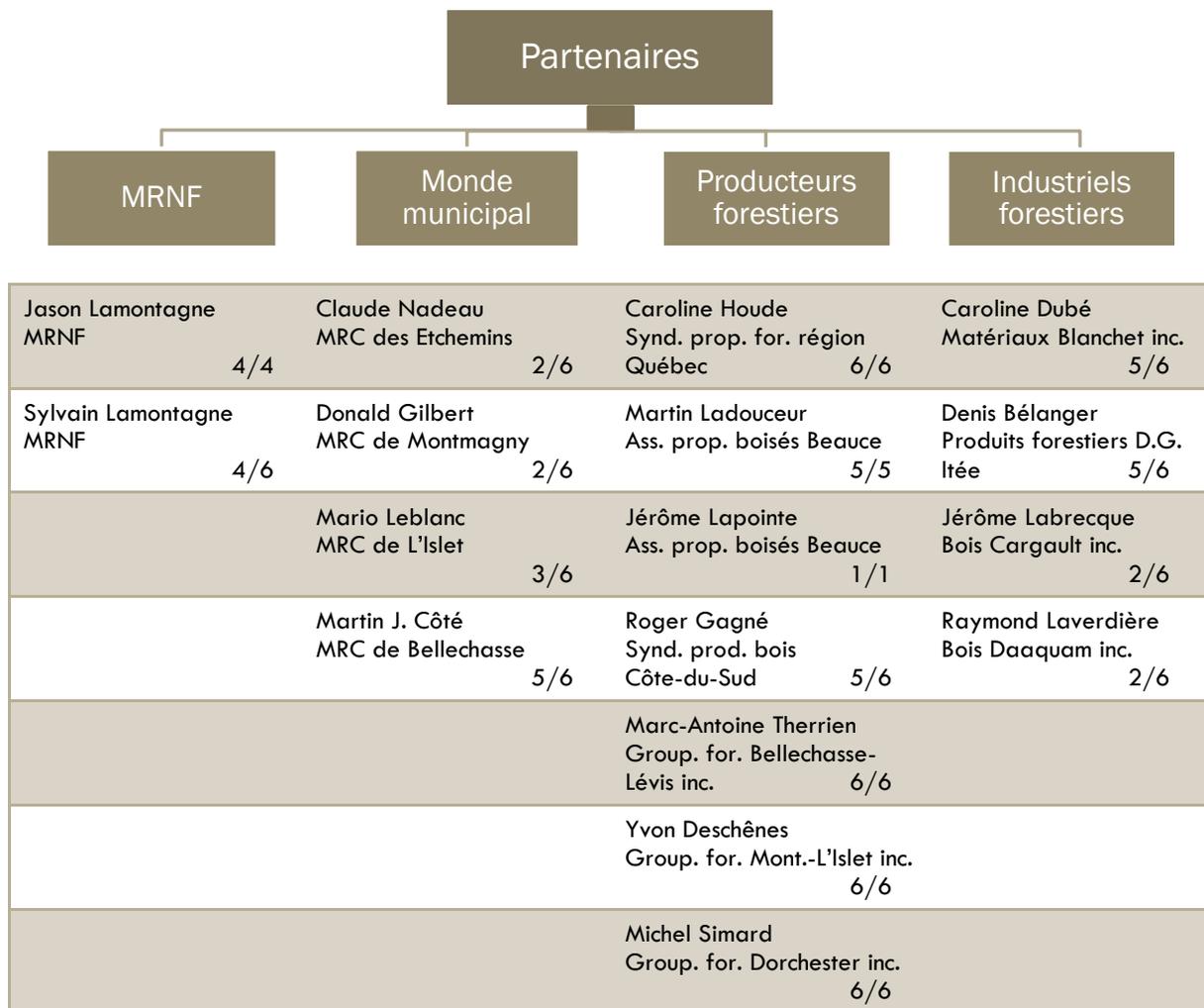
Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose de quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Ceux-ci se résument essentiellement à administrer les affaires de

l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2022-2023



Au cours de la dernière année financière, six réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 15 juin 2022. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence à titre indépendant. Mme Caroline Houde fut également nommée à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2022-2023 :

- Programmation budgétaire de l'Agence et répartition entre les conseillers forestiers selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée;
- Modification au contrat d'accréditation des conseillers forestiers;
- Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois;
- Stratégie nationale de production de bois;
- Modifications à la politique d'admissibilité des travaux;
- Rapport de vérification opérationnelle et critères de performance des conseillers forestiers;
- Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone – Boisement de friches;
- Sondage sur les besoins des agences dans le contexte de changements climatiques;
- Inscription de l'Agence aux fichiers de la TPS et la TVQ;
- Conditions de travail des employés de l'Agence;
- Rencontre d'information sur la catégorie d'immeubles forestiers;
- Plans régionaux sur les milieux humides et hydriques;
- Transfert de connaissances;
- Suivi de la Table des agences;
- Enquête sur les coûts de la sylviculture en forêt privée;
- Entente de service professionnel avec la MRC des Etchemins sur l'application du règlement forestier;
- Modification au règlement forestier de la MRC de L'Islet;
- Demandes de reboisement refusées par le MAPAQ;
- Calcul de possibilité forestière;
- Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Projet SylvAdapt;
 - Conservation volontaire de milieux humides et de vieilles forêts;
 - Plan d'orientation de ravage de cerfs;
 - Le nerprun bourdaïne.
- Visite forestière et soirée conférence avec l'Association forestière du Sud du Québec.

Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses

administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

Eddy Morin
Martin J. Côté
Sylvain Lamontagne

Raymond Laverdière
Caroline Houde
Jean-Pierre Faucher

Durant l'année 2022-2023, le comité s'est réuni 2 fois le 19 avril et le 31 octobre 2022. Les sujets abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- États des résultats au 31 mars 2022;
- Programmation budgétaire 2022-2023;

- Répartition budgétaire des conseillers forestiers 2022-2023;
- Évaluation des employés;
- Conditions de travail des employés pour 2022-2023;
- Mandat de service professionnel avec la MRC des Etchemins.

Comité régional sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Mandat

Ce comité regroupant des représentants de chacun des partenaires œuvre à définir les actions à prioriser pour aider les propriétaires et

intervenants à faire face à l'actuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce comité ne s'est pas réuni au cours de la dernière année.

Membres :

Caroline Dubé
Jean-Pierre Faucher
Caroline Houde
Eddy Morin

Vincent Dubé
Félix Grenier-Coulombe
Jérôme Lapointe
Réjean Ouellet

Comité sur la mobilisation des bois

Mandat

Le comité sur la mobilisation des bois a pour mandat de définir les enjeux et les objectifs relatifs à la mobilisation des bois en forêt privée sur le territoire des Appalaches, prioriser les actions, identifier des projets, trouver des moyens pour la

mise en œuvre de la récolte du bois (qui, quand, comment) et faire le suivi des réalisations. En 2022-2023, une rencontre a eu lieu afin de présenter les hypothèses et résultats du calcul de possibilité forestière.

Membres :

Marc Cloutier
Sarah Corriveau
Jean-Pierre Faucher
Marco Fournier
Roger Gagné
Félix Grenier-Coulombe
Caroline Houde
Rosaly Jolin
Pascal Ouellette
Sylvain Lamontagne

Jérôme Lapointe
Eddy Morin
Réjean Ouellet
Marquis Poulin
Gabrielle Préfontaine-Dastous
Sébastien Rioux
Moïse Samson
Michel Simard
Marc-Antoine Therrien

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux

comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries forestières	4 900 \$	700 \$	- \$	5 600 \$
Ministère	3 400 \$	2 550 \$	- \$	5 950 \$
Monde municipal	5 100 \$	850 \$	7 500 \$	13 450 \$
Représentants des propriétaires	12 600 \$	6 300 \$	- \$	18 900 \$
Total	26 000 \$	10 400 \$	7 500 \$	43 900 \$

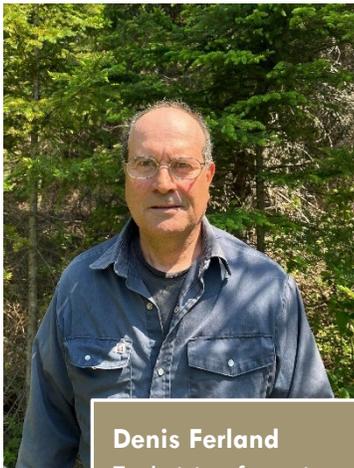
Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Pascale Thivierge
Adjointe administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Gabrielle Préfontaine-Dastous
M.Sc., Biologiste
Coordonnatrice de
projets multiressources



Rosaly Jolin
Ingénieure forestière
Responsable technique

Conseillers forestiers accrédités en 2022-2023

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Tél. : 418 228-5110

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

335, route 281
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0
Tél. : 418 257-2665

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-5828

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Proper (Québec) G0M 1Y0
Tél. : 418 594-8208

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

200-6021, Boulevard Wilfrid-Hamel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 2H3
Tél. : 367 777-0555

Groupe forestier Montmagny-L'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 0R8
Tél. : 418 903-4747

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des traitements sylvicoles est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MRNF détermine le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière pour l'encadrement professionnel (volet technique) et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la

valeur des travaux de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux. La différence constitue la participation du producteur forestier. À noter que pour une troisième année consécutive, le Ministère a ajouté des compensations pour l'application des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 et aussi une bonification pour la hausse des coûts.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,9 M\$ auquel une somme de 3 M\$ s'est ajoutée exceptionnellement afin de compenser la hausse des coûts. Le montant de la contribution du MRNF dont l'Agence a bénéficié en 2022-2023 fut de 2 490 663 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale.

Subvention 2021

En mars 2021, le MFFP a versé aux agences une aide supplémentaire à la mise en valeur des forêts privées totalisant 43 M\$ afin d'augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée, assurer la protection des investissements déjà consentis par l'entretien des plantations

réalisées et accroître la contribution des forêts privées à la lutte contre les changements climatiques. Notre Agence a obtenu une somme de 2,6 M\$ à investir au cours des quatre prochaines années, soit d'ici le 31 mars 2025.



Statistiques des programmes d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2022-2023 présentées dans cette section concernent le PAMVFP, la

Subvention 2021 et le FE FEC. Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2022-2023	2021-2022	% variation
MRNF - PAMVFP	2 490 663 \$	2 268 220 \$	9,8 %
MRNF - Calcul de possibilité forestière	19 958 \$	- \$	100 %
Subvention 2021	850 927 \$	604 830 \$	40,7 %
FE FEC – Boisement de friches	121 609 \$	94 237 \$	29,0 %
2 milliards d'arbres ¹	42 105 \$	6 187 \$	100 %
Industries forestières	584 394 \$	625 595 \$	-6,6 %
Total	4 109 656 \$	3 599 069 \$	14,2 %

¹ Le montant de 42 105 \$ pour le programme 2 G d'arbres fut utilisé afin de financer des travaux de reboisement réalisés en 2021-2022 à partir du PAMVFP.

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis		
	PAMVFP	Subvention	FE FEC
Bellechasse	90	58	5
Etchemins	140	78	17
L'Islet	71	39	3
Montmagny	79	30	3
Ville de Lévis	1	2	0
Total	378	204	28

Aide financière versée par programme pour chacune des MRC ou Ville

MRC ou Ville	Aide financière versée 2022-2023		
	PAMVFP	Subvention	FE FEC
Bellechasse	595 501 \$	215 879 \$	9 664 \$
Etchemins	907 477 \$	270 112 \$	96 559 \$
L'Islet	531 986 \$	215 593 \$	6 277 \$
Montmagny	548 670 \$	193 657 \$	4 902 \$
Ville de Lévis	12 356 \$	12 314 \$	0 \$
Total	2 595 990 \$	907 556 \$	117 403 \$

Clientèle desservie par MRC ou Ville – tous programmes confondus

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	137	821 045 \$	22,7 %
Etchemins	205	1 274 149 \$	35,2 %
L'Islet	98	753 857 \$	20,8 %
Montmagny	99	747 229 \$	20,6 %
Ville de Lévis	2	24 670 \$	0,7 %
Total 2022-2023	533	3 620 949 \$	100 %
Total 2021-2022	499	3 313 587 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Programmes	Types de producteurs	Propriétaires desservis	Nombre de traitements ¹	Aide financière
PAMVFP	Petits propriétaires	376	1 190	2 569 890 \$
	Grands propriétaires	2	9	26 100 \$
	Sous-total	378	1 199	2 595 990 \$
Subvention	Petits propriétaires	202	560	881 850 \$
	Grands propriétaires	2	13	25 706 \$
	Sous-total	204	573	907 556 \$
FEFEC	Petits propriétaires	28	76	117 403 \$
	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	28	76	117 403 \$
Total	Petits propriétaires	531	1 828	3 569 143 \$
	Grands propriétaires	2	22	51 806 \$
	Total 2022-2023	533	1 850	3 620 949 \$
	Total 2021-2022	499	2 076	3 313 587 \$

¹ Nombre de traitements incluant les codes de compensation pour la hausse des prix.

Travaux réalisés

Traitements	2022-2023		
	PAMVFP	Subvention	FEFEC
Préparation de terrain	420,5 ha	0 ha	13,1 ha
Reboisement	911 833 plants	0 plants	97 159 plants
Regarni	9 488 plants	0 plants	0 plants
Entretien de plantation	514,5 ha	0 ha	18,8 ha
Traitements non commerciaux	0,7 ha	0 ha	0 ha
Traitements commerciaux	260,7 ha	468,0 ha	0 ha
Aide mobilisation des bois	351,3 ha	772,9 ha	0 ha
Total¹	1 547,7 ha	1 240,9 ha	31,8 ha

¹ Total excluant la superficie reboisée, les codes de compensation pour la hausse des prix et le martelage.

Travaux réalisés - tous programmes confondus

Traitements	2022-2023	2021-2022	Évolution
Préparation de terrain	433,5 ha	480,8 ha	-9,8 %
Reboisement	1 008 992 plants	1 023 292 plants	-1,4 %
Regarni	9 488 plants	3 375 plants	181,1 %
Entretien de plantation	533,2 ha	513,1 ha	3,9 %
Traitements non commerciaux	0,7 ha	5,8 ha	-87,6 %
Traitements commerciaux	728,7 ha	677,6 ha	7,5 %
Aide mobilisation des bois	1 124,2 ha	1 076,1 ha	4,5 %
Total¹	2 820,4 ha	2 753,5 ha	2,4 %
Superficie reboisée	554,4 ha	571,3 ha	-8,5 %
Total incluant le reboisement	3 374,8 ha	3 324,8 ha	0,0 %

¹ Total excluant la superficie reboisée, les codes de compensation pour la hausse des prix et le martelage.

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	PAMVFP		Subvention		FEFEC	
	\$	%	\$	%	\$	%
Préparation de terrain	410 170 \$	15,8 %	0 \$	0 %	16 965 \$	14,4 %
Reboisement	560 291 \$	21,6 %	0 \$	0 %	58 428 \$	49,8 %
Regarni	6 238 \$	0,2 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Entretien de plantation	1 113 328 \$	42,9 %	0 \$	0 %	42 011 \$	35,8 %
Traitements non commerciaux	1 068 \$	0,0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Traitements commerciaux	384 505 \$	14,8 %	685 640 \$	75,5 %	0 \$	0 %
Aide tech. mobilisation des bois	120 390 \$	4,6 %	221 916 \$	24,5 %	0 \$	0 %
Total	2 595 990 \$	100 %	907 556 \$	100 %	117 403 \$	100 %

Aide financière versée par catégorie de traitement - tous programmes confondus

Traitements	2022-2023		2021-2022		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	427 135 \$	11,8 %	433 341 \$	13,1 %	-1,4 %
Reboisement	618 719 \$	17,1 %	593 944 \$	17,9 %	4,2 %
Regarni	6 238 \$	0,2 %	2 187 \$	0,1 %	185,2 %
Entretien de plantation	1 155 339 \$	31,9 %	1 061 226 \$	32,0 %	8,9 %
Traitements non commerciaux	1 068 \$	0,0 %	9 390 \$	0,3 %	-88,6 %
Traitements commerciaux	1 070 145 \$	29,6 %	916 246 \$	27,7 %	16,8 %
Aide tech. mobilisation des bois	342 306 \$	9,5 %	297 253 \$	9,0 %	15,2 %
Total	3 620 949 \$	100 %	3 313 587 \$	100 %	9,3 %

Volumes de bois récoltés

Programme	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée	Volume récolté m ³ solides
PAMVFP	612,0 ha	194	504 895 \$	71 213 m ³
Subvention	1 240,9 ha	381	907 556 \$	132 617 m ³
Total 2022-2023	1 852,9 ha	575	1 412 451 \$	203 830 m³
Total 2021-2022	1 753,7 ha	521	1 213 499 \$	189 493 m³
Évolution	5,7 %	10,4 %	16,4 %	7,6 %

¹ Superficie et nombre de traitements excluant le martelage et les codes de compensation pour la hausse des prix.

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montants investis			Total	Nombre proprio. desservis	Aide finan. moyenne / producteur
	PAMVFP	Subvention	FEFEC			
Association prop. de boisés de la Beauce	289 449 \$	85 143 \$	16 475 \$	391 067 \$	71	5 508 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	239 416 \$	61 379 \$	3 661 \$	304 457 \$	49	6 213 \$
Conseillers forestiers région de Québec	249 809 \$	63 980 \$	17 852 \$	331 641 \$	65	5 102 \$
Consultants forestiers M.S.	90 495 \$	22 660 \$	3 996 \$	117 151 \$	24	4 881 \$
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	455 587 \$	177 818 \$	7 340 \$	640 745 \$	104	6 161 \$
Groupement forestier du Sud de Dorchester	503 671 \$	197 012 \$	62 552 \$	763 235 \$	107	7 133 \$
Groupement forestier Montmagny-L'Islet	767 563 \$	299 564 \$	5 528 \$	1 072 654 \$	128	8 380 \$
Total 2022-2023	2 595 990 \$	907 556 \$	117 403 \$	3 620 949 \$	533	6 794 \$
Total 2021-2022	2 600 295 \$	617 621 \$	89 771 \$	3 313 587 \$	499	6 640 \$

Participation des producteurs forestiers

Les calculs de la valeur des traitements relèvent du BMMB et le MRNF établit le niveau de financement. L'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2022-2023 est de 409 416 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers liée à la confection de leur plan d'aménagement forestier

qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012, mais admissible au crédit du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection de 515 plans d'aménagement forestier en 2022-2023 est d'environ 435 000 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est évaluée à 844 416 \$.

Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2022-2023 fut de 584 394 \$. Ces industries versent une contribution de 1 \$/m³ solide de bois acheté sur le territoire de l'Agence. Une contribution volontaire de 2 266 \$ a aussi été reçue. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just

Matériaux Blanchet inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.

Clermond Hamel Itée

Produits forestiers D.G. Itée

Les Bois Carthage inc.

Carrier & Bégin inc.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile

Bois Cargault inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

René Bernard inc.

Bois Lib inc.

Domtar inc. (Windsor)

Groupe NBG inc.

Produits forestiers Arbec SENC

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Maibec inc. Division Saint-Pamphile

Scierie Arbotek inc.

Stella-Jones inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Les Industries Picard et Poulin inc.

Scierie Sainte-Thècle inc.

Bois de sciage Lafontaine inc.

Les Bois Poulin inc.

J.M. Champeau inc.

Champeau Mégantic inc.

Entreprise forestière Lambert inc.

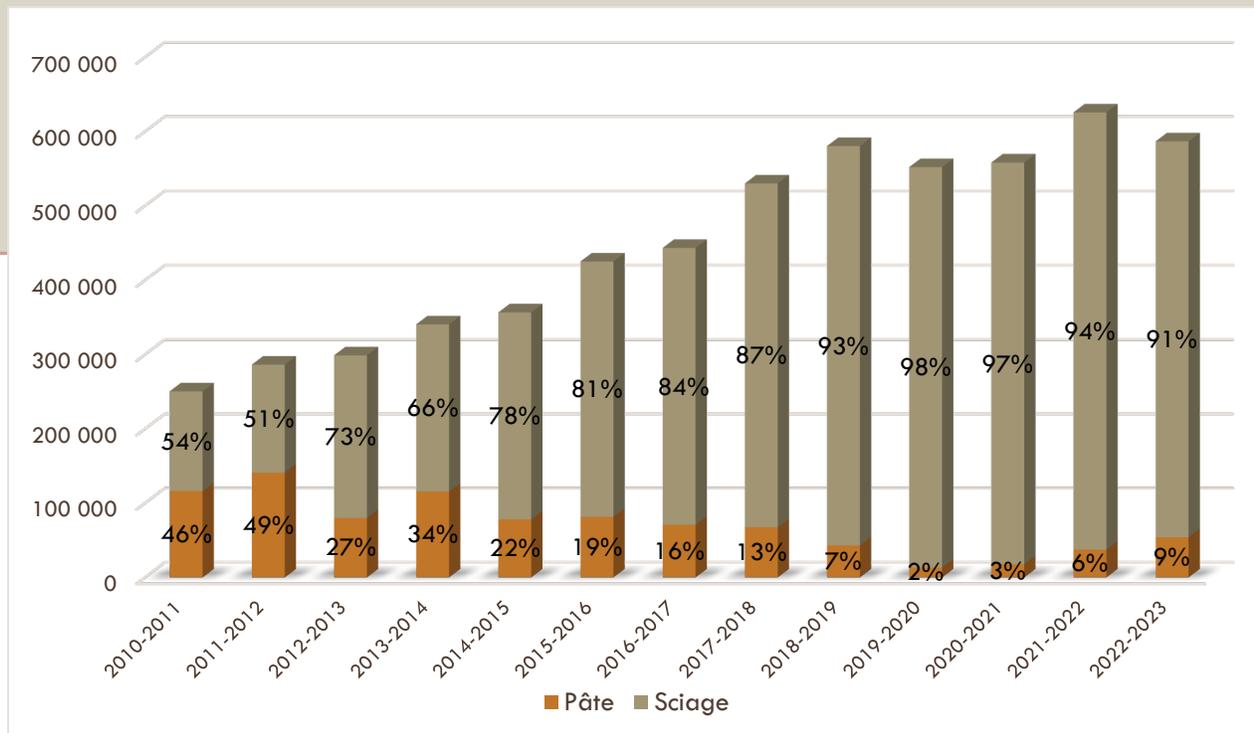
Multibois FL inc.

Fontaine inc.

Compagnie de Placage Mégantic inc.

Scierie Dion et Fils inc.

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MRNF et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leur conseiller forestier. Afin de répondre à une décision découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MRNF. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

La cible d'échantillonnage de la vérification opérationnelle est fixée à 7 % des dossiers prescrits ou facturés par conseiller forestier, par groupe d'activités et par programme dont 5 % des

dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP et la Subvention en 2022 totalise 588 553 \$, soit 14,3 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées à la suite de la vérification est de 6 138 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2022 dans le cadre de la vérification opérationnelle ainsi que les résultats en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers incluant les critères de performance.

	Nombre vérifiés	Nombre conformes	% conforme	
			2022	2021
Prescriptions sylvicoles	79	71	89,9 %	96,8 %
Rapports d'exécution	81	69	85,2 %	92,6 %
Qualité des travaux	81	78	96,3 %	98,9 %
Quantités facturées	81	76	93,8 %	93,7 %
PAMVFP	186	174	93,5 %	98,3 %
Subvention	128	122	95,3 %	95,8 %
FEFEC	8	5	62,5 %	100 %
Total	322	301	93,5 %	97,4 %



Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	2022			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de traitements	Nombre vérifiés	% vérifié	2022	2021
Préparation de terrain	120	9	7,5 %	89,5 %	91,0 %
Reboisement et regarni	175	11	6,3 %	99,7 %	100 %
Entretien de plantation	139	13	9,4 %	86,2 %	100 %
Traitements non commerciaux	0	0	NA	NA	NA
Traitements commerciaux	598	46	7,7 %	94,1 %	99,8 %
PAMVFP	580	45	7,8 %	89,9 %	98,3 %
Subvention	413	32	7,7 %	97,1 %	100 %
FEFEC	39	2	5,1 %	100 %	100 %
Total 2022	1 032	79	7,7 %	93,0 %	
Total 2021	1 330	95	7,1 %		98,9 %

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	2022			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de traitements	Nombre vérifiés	% vérifié	2022	2021
Préparation de terrain	125	12	9,6 %	88,4 %	91,7 %
Reboisement et regarni	175	11	6,3 %	96,2 %	99,5 %
Entretien de plantation	132	13	9,8 %	98,8 %	100 %
Traitements non commerciaux	0	0	NA	NA	NA
Traitements commerciaux	598	45	7,5 %	96,3 %	95,8 %
PAMVFP	578	47	8,1 %	93,5 %	93,2 %
Subvention	413	32	7,7 %	90,0 %	93,4 %
FEFEC	39	2	5,1 %	72,0 %	98,0 %
Total 2022	1 030	81	7,9 %	91,5 %	
Total 2021	1 325	95	7,2 %		95,2 %

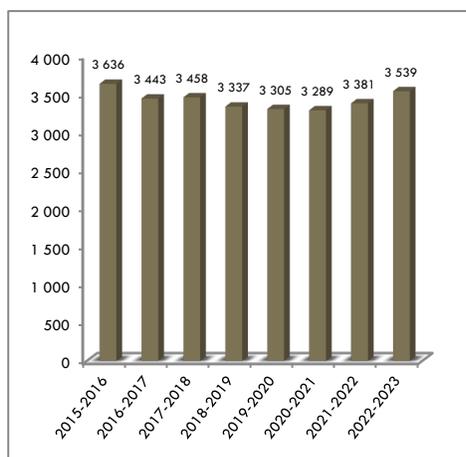
Autres critères de performance	Cibles	% de conformité	
		2022	2021
Conformité des suivis de plantation	100 %	99,3 %	96,2 %
Respect de la programmation de l'Agence	90 %	98,5 %	95,8 %
Qualité des documents	100 %	95,7 %	98,1 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	90,3 %	91,5 %
Performance globale des conseillers forestiers	85 %	92,8 %	96,4 %

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1^{er} avril 2012, le PAMVFP ne finance plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Cependant, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 19 juin 2019 afin d'y intégrer les nouvelles exigences du MRNF pour l'enregistrement des producteurs forestiers.

Au 31 mars 2023, on comptait 3 539 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 650, soit 29 % des propriétaires qui possèdent un plan d'aménagement forestier valide. On note une hausse de 158 producteurs enregistrés comparativement à l'année précédente. La superficie forestière enregistrée est de 46 % de la superficie forestière productive. Il s'agit d'une augmentation d'environ 13 850 ha de superficies forestières enregistrées comparativement au 31 mars 2022.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



MRC	Nombre producteurs forestiers potentiels	Nombre producteurs forestiers enregistrés ¹	% producteurs enregistrés	% superficie forestière enregistrée
Bellechasse	3 351	929	28 %	45 %
Etchemins	3 067	1 489	49 %	65 %
L'Islet	2 846	638	22 %	40 %
Montmagny	2 469	494	20 %	35 %
Lévis	943	100	11 %	22 %
Total	12 646	3 539	29 %	46 %

¹ Considère qu'un propriétaire peut posséder un lot sur le territoire de plus d'une MRC.

Nouveaux producteurs forestiers enregistrés (recrutement) et variation annuelle du nombre de producteurs forestiers

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2017-2018	173	+15
2018-2019	182	-121
2019-2020	194	-32

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2020-2021	199	-16
2021-2022	267	+92
2022-2023	251	+158

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 23 712 \$ en transfert de connaissances en 2022-2023. Comme par le passé, nos trois partenaires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (SPBCS) et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) étaient mandatés afin d'offrir les formations aux propriétaires. L'APBB et le SPBCS ont été en mesure d'offrir des activités.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier une somme minimale de 25 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 1 100 \$.

L'Agence a également organisé trois visites forestières, deux formations et deux soirées conférences au cours de la dernière année entre autres en partenariat avec l'Association forestière du Sud du Québec. Au total, 232 participants ont assisté à ces activités.



Activités de transfert de connaissances financées en 2022-2023

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel en forêt	4	25
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	2	12
Façonnage des bois	1	7
Total 2022-2023	7	44
Total 2021-2022	2	20

L'Agence a aussi supporté financièrement la réalisation de visites-conseils et de conseils techniques afin que les conseillers forestiers puissent offrir des renseignements à des propriétaires désirant aménager leurs boisés.

Les visites-conseils sont offertes autant aux producteurs forestiers reconnus qu'aux propriétaires de boisés qui n'ont pas de plan d'aménagement forestier.

Visites-conseils et conseils techniques financés en 2022-2023

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nombre d'unités
Conseil technique	0 \$	0 ha
Visites-conseils	12 845 \$	35 visites
Total	12 845 \$	

Activités réalisées pour l'administration

Application de la politique de sécurisation des investissements

La politique de sécurisation des investissements adoptée par l'Agence vise à assurer la protection des travaux réalisés grâce à l'aide financière des programmes. Au cours de l'année 2022-2023, 22 dossiers de destruction de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. Règle générale, ces dossiers concernent l'aménagement d'un chemin, la construction d'une résidence ou la coupe de récupération à la suite d'une perturbation naturelle.

L'Agence a aussi répondu à 373 demandes de propriétaires, notaires, MRC ou conseillers forestiers au sujet des engagements en vigueur relatifs à la protection des travaux financés. De nombreux efforts de sensibilisation ont été faits auprès des notaires et des propriétaires vendeurs pour les inciter à réaliser le transfert de responsabilité vers l'acquéreur. L'Agence utilise le formulaire *Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles* de la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui permet de libérer le vendeur de ses engagements.

Table des agences - MRNF

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences – MRNF, formée de représentants de chacune des agences et du ministère, traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à 4 reprises au cours de la dernière année. Les principaux sujets traités touchaient entre autres le renouvellement du PAMVFP, la révision ciblée du régime forestier, le Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois, les stratégies régionales de production de bois, la mise à jour des PPMV, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, la gestion des programmes et l'épidémie de tordeuse de bourgeons de l'épinette.

Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année. Le directeur siège au comité. La rencontre a porté sur l'avancement de la reprogrammation du logiciel.

Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement

Le directeur assiste au comité provincial sur la grille des taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2022-2023. Les actions menées par le BMMB ont surtout porté sur la réalisation de l'enquête de coûts en forêt privée.

Rencontre des conseillers forestiers

L'Agence organise en début de saison une rencontre avec tous ses conseillers forestiers accrédités. Cette réunion permet de présenter les modifications à l'encadrement technique et administratif des programmes, expliquer la priorisation des travaux à respecter et présenter les projets en cours. L'Agence a aussi effectué pendant l'année trois visites terrain avec des conseillers forestiers sur l'admissibilité de traitements. Aussi, l'Agence a offert deux formations sur l'identification des milieux humides boisés où 34 ingénieurs forestiers ou techniciens forestiers y ont participé.

Site amvap.ca

Une nouvelle version du site internet de l'Agence a été lancée en juin 2019. Au cours de l'année 2022-2023, on note 2 672 visiteurs et 8 414 pages consultées. Parmi les ajouts de la dernière année, on note une page dédiée à l'identification du nerprun bourdaine et son signalement. De plus, des publicités sur les soirées conférences ont permis de faire rayonner l'Agence et recruter des participants. Cet outil de communication demeure un incontournable pour les propriétaires.

Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2022-2023 :

- Mise à jour et bonification du site Internet de l'AMVAP;
- Distribution d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources, en lien avec les changements climatiques, le nerprun, la préparation de plans d'aménagement forestier bonifiés;
- Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle desservie par les conseillers forestiers;
- Numérisation des coupes non financées sur le territoire de l'Agence;
- Participation au banc d'essai du calcul de possibilité forestière mené par la FPFQ;
- Analyse des données cartographiques et de compilation du cinquième inventaire écoforestier pour la mise à jour du PPMV;
- Organisation de soirées conférences sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et les programmes d'aide;
- Préparation d'une visite terrain sur les saines pratiques d'aménagement en milieux humides;
- Offre de deux formations sur l'identification des milieux humides boisés aux conseillers forestiers;
- Préparation d'une formation sur le nerprun;
- Formation sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour les conseillers forestiers;
- Production de couches pour les conseillers forestiers sur l'évolution de l'épidémie de TBE, les peuplements à protéger et le programme de pulvérisation;
- Collaborations avec des organismes de bassin versant pour la réalisation de projets touchant les milieux humides, les espèces exotiques envahissantes et la mise à jour de leur PDE;
- Participation aux consultations sur la confection des plans régionaux des milieux humides et hydriques des MRC;
- Diffusion des couches de cadastre rénové aux conseillers forestiers;
- Réalisation de calculs de débits pour l'installation de ponceaux;
- Poursuite de la compilation dans une base de données des résultats de suivis de plantations;
- Assistances à des ingénieurs forestiers qui ne sont pas des conseillers forestiers accrédités dans la planification de travaux destinés au programme de remboursement des taxes foncières;
- Production et diffusion des mosaïques d'orthophotos 2020 aux conseillers forestiers;
- Participation à un comité provincial sur la commercialisation de l'ail des bois;
- Collaboration avec le MRNF sur le respect des obligations du modèle d'affaires des groupements forestiers;
- Soutien à des propriétaires et conseillers forestiers sur l'application des règlements sur les milieux humides et hydriques (REAFIE et RAMHHS);
- Soutien à des étudiants et des chercheurs sur des projets de recherche en forêt privée;
- Gestion de plaintes de propriétaires forestiers;
- Analyses de demandes de reboisement refusées au MAPAQ;
- Participation au projet Sylvi-CCC du CRECQ;
- Suivi de l'application du règlement forestier de la MRC des Etchemins;
- Préparation de plans d'aménagement forêt-faune;
- Partage du technicien forestier avec l'Agence Chaudière pour la réalisation de la vérification opérationnelle;
- Visite-forestière du dispositif SylvAdapt pour le MFFP;
- Préparation des données numériques pour le programme de pulvérisation contre la TBE.

Services professionnels

Réglementation forestière

Depuis le mois de juillet 2022, l'Agence offre les services de ses professionnels afin d'assurer le suivi de l'application du Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées de la MRC des Etchemins. Un partenariat a été conclu avec cette MRC afin que cette offre de services soit renouvelée. À noter que l'Agence agit seulement à titre de mandataire pour la MRC et que cette dernière demeure l'autorité responsable de l'application de son règlement.

Au cours de l'année 2022-2023, l'adjointe administrative et le directeur ont traité les dossiers relatifs à l'application de ce règlement en plus de réaliser les inspections reliées aux dossiers d'infraction. Des avis à la MRC concernant le secteur forestier ont également été produits.

Dossiers traités	Nombre
Certificats d'autorisation	154
Rapports d'exécution	187
Déclarations de chemin forestier	46
Demandes d'informations	188

Ce mandat avec la MRC des Etchemins s'intègre aux activités de vérification opérationnelle de l'Agence et profite aux deux organismes.

Partage du technicien forestier avec l'ARFPC

Tout au long de la saison de vérification opérationnelle 2022, l'Agence a partagé les services de son technicien forestier avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC) pour la réalisation de la vérification opérationnelle. Ce partenariat a permis de prolonger la période de travail de notre technicien forestier et se poursuit en 2023.

Calculs de débits

Depuis quelques années, l'Agence réalise des calculs de débits afin de dimensionner le ponceau nécessaire à une traverse de cours d'eau. Au total, la dimension de 14 ponceaux a été calculée par l'Agence au cours de l'année 2022-2023. Le service est offert aux conseillers forestiers, aux propriétaires, au monde municipal et aux autres partenaires. Cette action contribue à la mise en œuvre de notre PPMV.



Plan d'action

En lien avec les objectifs du PAMVFP axés vers la récolte et le développement du potentiel de la forêt privée, le MRNF demande aux agences de produire un plan d'action annuel qui est annexé à

l'entente de délégation de gestion. Voici le bilan du plan d'action 2022-2023.

Actions PAMVFP	Cibles	Résultats ¹	% atteint
Réaliser des travaux non commerciaux	1 988 067 \$ 1 420 ha	1 975 867 \$ 1 490 ha	99 % 105 %
Réaliser des travaux d'aide technique à la mobilisation des bois	33 152 \$ 118 ha	99 513 \$ 351 ha	300 % 298 %
Réaliser des travaux commerciaux	358 781 \$ 241 ha	366 421 \$ 261 ha	102 % 108 %
Sommes investies dans la mise en œuvre du PPMV	114 237 \$	147 714 \$	129 %
Action Subvention			
Réaliser des travaux commerciaux	898 625 \$ 1 246 ha	858 157 \$ 1 241 ha	95 % 100 %

¹ Les résultats excluent les montants versés en compensation pour la hausse des prix.



Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été

réalisées en 2022-2023 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire. Notons que nous avons depuis 2023 les résultats d'un nouveau calcul de possibilité forestière basé sur les données du 5^e inventaire écoforestier du MRNF.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003	2015
Feuillus	20 188 000	22 897 000	25 086 000	31 303 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 366 000	38 599 000
Total	34 060 000	37 266 000	42 452 000	69 902 000
% variation		+ 9 %	+ 14 %	+ 65 %
Possibilité forestière		923 759	1 120 493	1 779 578
% variation			+ 21 %	+ 59 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2017	42 %
2018	48 %
2019	50 %
2020	49 %
2021	50 %
2022	51 %

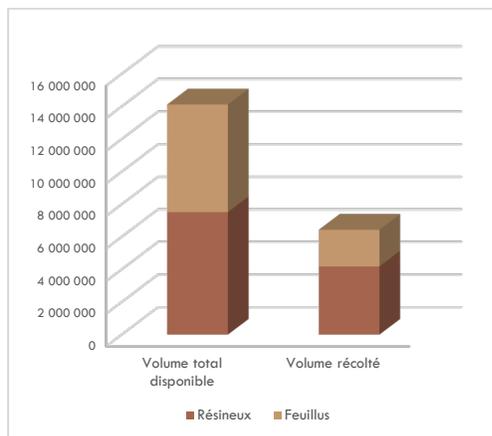
Volumes livrés incluant le bois de chauffage selon les données de la FPFQ

Année	Volume récolté (m ³ solides)
2018	846 349
2019	886 616
2020	876 900
2021	895 800
2022	899 700

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2022-2023

Groupe d'essences	AMVAP
Sapin, épinettes et pins	69 %
Autres résineux	33 %
Feuillus durs	49 %
Peupliers	16 %
Total	51 %

Comparaison de la récolte et du volume disponible pour la période 2015 à 2022



Récolte 2015 à 2022 selon la possibilité forestière 2015				
Groupe d'essences	Volume total disponible ¹ (m ³ solides)	Volume récolté (m ³ solides)	Volume disponible non récolté (m ³ solides)	% récolté
Sapin, épinettes et pins	6 797 656	3 970 813	2 826 843	58%
Autres résineux	719 349	211 148	508 201	29%
Feuillus durs	3 605 573	1 675 800	1 929 772	46%
Peupliers	2 997 007	576 201	2 420 806	19%
Total	14 119 584	6 433 962	7 685 622	46%

¹ Considère la mortalité naturelle de la forêt qui a été soustraite du volume disponible mais pas le volume marchand non récolté laissé sur les parterres de coupe.

Suivi du plan d'action du PPMV

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2022-2023	Résultats 2021-2022
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse. 	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 1 853 ha PRTF : 1 914 ha Total : 3 767 ha	PAMVFP : 1 754 ha PRTF : 1 246 ha Total : 2 999 ha
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide. 	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 3 343 ha PRTF : 2 186 ha Total : 5 529 ha	PAMVFP : 3 305 ha PRTF : 1 513 ha Total : 4 818 ha
<ul style="list-style-type: none"> Suivre le respect de la possibilité forestière. 	De 2008-2012 : 41 %	51 % de la possibilité for. récoltée	50 % de la possibilité for. récoltée
<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations. 	15 formations 150 participants	15 formations 276 participants	2 formations 20 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
<ul style="list-style-type: none"> Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués. 	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 524 ha PRTF : 48 ha Total : 572 ha	PAMVFP : 443 ha PRTF : 49 ha Total : 491 ha
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les conseillers forestiers. 	En 2012 : 94 %	92 %	96 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers			
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires. 	En 2012 : 124 ha	24,2 ha	0 ha
<ul style="list-style-type: none"> Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés. 	En 2012 : 3 PAFF	1 PAFF	1 PAFF

Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers	Cibles ou état initial	Résultats 2022-2023	Résultats 2021-2022
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource. 		1 visite sur la sylviculture d'adaptation	1 formation sur la sylviculture d'adaptation
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles. 	Préparation de l'étude des taux	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP
<ul style="list-style-type: none"> Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 	Révision annuelle du Cahier d'instructions techniques	Le Cahier de références techniques relève du MFFP	Le Cahier de références techniques relève du MFFP
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles			
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles / Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels / Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles / Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques / Enjeu 9 - Qualité de l'eau / Enjeu 10 - Protection des sols			
<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique. 	77 ha	120 ha	126 ha
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements. 		Soutien aux conseillers forestiers	Soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 		Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers	Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers. 		Conservation volontaire : 0 ha	Conservation volontaire : 83 ha

Projets multiresources

Approche participative d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches

Le portrait des quatre ravages de cerfs de Virginie reconnus sur le territoire des Appalaches a été dressé par l'Agence en 2019. En octobre 2020, un financement de 24 000 \$ a été accordé à l'Agence par la Fondation de la Faune du Québec afin de mettre en œuvre les suggestions d'aménagement établies dans le Portrait et plan d'orientation pour les ravages de Saint-Malachie, du Mont-Original et de Sainte-Germaine-Station. Les visites-conseils et les travaux forestiers sont ciblés dans les habitats d'abris et dans les secteurs où les aires d'alimentation sont entremêlées d'abris afin d'y augmenter la nourriture disponible pour les cerfs de Virginie. De cette manière, nous souhaitons améliorer la survie individuelle ainsi que réduire les déplacements de la grande faune pour ménager leur réserve énergétique et limiter l'occurrence des collisions routières. 33 visites-conseils ont été complétées auprès des propriétaires de lots boisés localisés en ravage soucieux de concilier les besoins du cerf de Virginie à leurs pratiques d'aménagement forestier. Ces visites ont permis d'établir un contact direct avec les propriétaires et de discuter des pratiques sylvicoles recommandées dans leur boisé. L'Agence a ensuite fait le lien entre les propriétaires et leur conseiller forestier pour la réalisation des travaux quand ceux-ci étaient recommandés. Plus d'une vingtaine d'hectares de forêt ont été aménagés dans les ravages pour accroître la qualité de l'habitat hivernal du cerf de Virginie dans les Appalaches. Une extension au projet permettra de compléter les visites-conseils et les travaux sylvicoles d'ici décembre 2023.



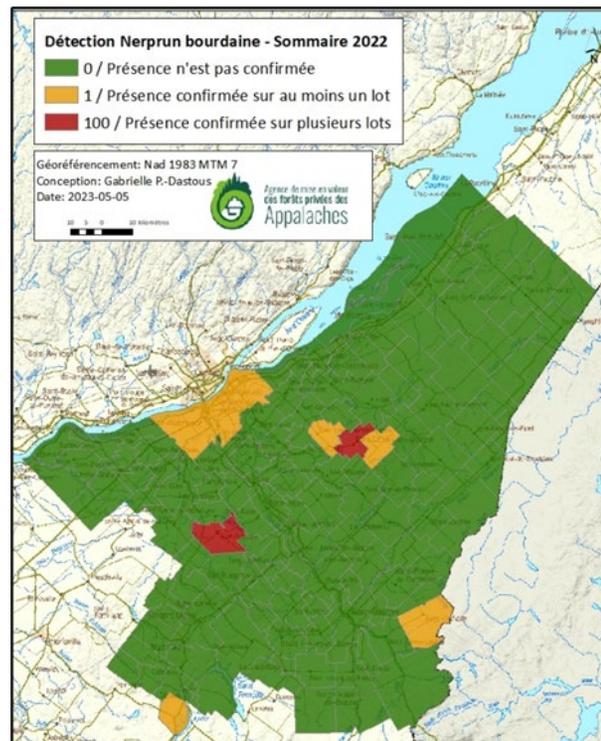
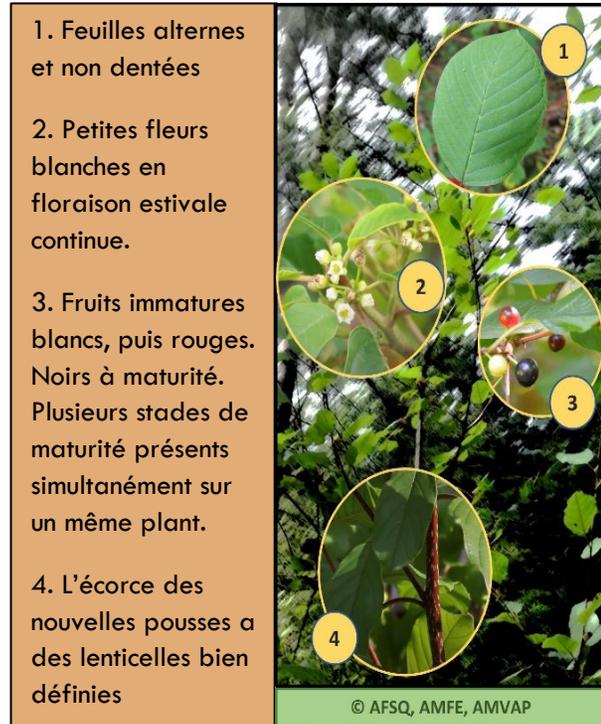
Conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris dans les Appalaches

Ce projet de conservation volontaire est financé par le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC, 36 594 \$) jusqu'en septembre 2023. Par la protection de vieilles forêts, ce projet vise à maintenir les habitats naturels pour des espèces à statut, soit le martinet ramoneur et les chauves-souris. En milieu naturel, ces espèces utilisent notamment des arbres morts (nommés chicots) creux de grosse dimension et des cavités pour s'abriter. Les objectifs spécifiques sont d'acquérir des connaissances sur ces espèces à statut, de sensibiliser les propriétaires et de protéger les habitats naturels par des ententes de conservation volontaire. En 2022, des inventaires ont été réalisés sur 17 propriétés possédant des attributs d'intérêt pour la conservation de l'habitat des espèces en péril chez des propriétaires soucieux de la protection des espèces en péril. La présence de tiges surannées et de chicots a notamment été relevée à cette étape. Plus d'une vingtaine d'ententes de conservation volontaire sont attendues au terme du projet en plus de 3 nouvelles observations officialisées sur le territoire et l'ajout d'une annexe au plan d'aménagement forestier de 2 producteurs en vue de protéger les attributs fauniques d'intérêt lors des opérations sylvicoles.

Le nerprun bourdaine dans les Appalaches

Une demande d'aide financière a été déposée pour ce projet à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes et acceptée en mai 2022 pour un montant de 16 908 \$. Ce projet vise à informer et outiller les conseillers forestiers, les ouvriers sylvicoles, les organismes partenaires et les propriétaires de lots boisés de la présence du nerprun bourdaine sur le territoire des Appalaches par le biais de formations pratiques, le partage d'information et la compilation des observations régionales. En 2022, en plus de la concertation avec de multiples intervenants du secteur, une formation à l'intention des conseillers forestiers a été réalisée afin d'outiller ceux-ci à la détection de l'espèce lors de la planification des interventions sylvicoles. Cela a d'ailleurs permis l'identification de l'espèce dans quelques municipalités du territoire (voir la carte de compilation des observations ci-contre). Le projet se poursuivra jusqu'en juin 2024 pour atteindre ses cibles en termes de concertation et de transfert de connaissances. De plus, nous avons offert notre appui et notre collaboration au projet « Sensibiliser et outiller les acteurs forestiers face à l'envahissement des espèces exotiques envahissantes dans la MRC de Lotbinière » porté par l'OBV du Chêne. Ce projet est complémentaire, puisqu'il vise davantage le secteur public. L'appui offert touche le soutien technique pour la préparation des outils et activités qui seraient planifiés dans le cadre de ce projet.

Par ce projet, nous souhaitons procéder à une détection préventive de l'espèce afin d'accroître l'efficacité du contrôle de l'espèce exotique envahissante et ainsi réduire sa progression sur notre territoire.



Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux des Etchemins

Ce projet permettra de développer une expertise visant l'accompagnement des propriétaires de lots boisés désireux de développer les produits forestiers non ligneux (PFNL) de leur propriété en vue de la mise en marché. Concrètement, ce projet propose de 1) préparer des documents informatifs à l'attention des propriétaires et 2) d'accompagner deux entreprises existantes dans leurs démarches de croissance. Les entreprises sélectionnées pour un accompagnement personnalisé sont NOS FORÊTS Épicées et la Ferme des Cent Acre/Sucrierie DL. Par ce projet, nous souhaitons diversifier les produits à valeur commerciale issus de la forêt privée, générer des retombées économiques aux propriétaires ainsi qu'augmenter la disponibilité et la variété de produits locaux. Un financement de 13 510 \$ a été obtenu auprès de la MRC des Etchemins dans le cadre du Plan de Relance économique pour la réalisation de ce projet.

Approche volontaire de conservation des milieux humides propices à la sauvagine

D'une durée de deux ans, ce projet de conservation volontaire permet d'accompagner dix propriétaires de lots boisés sur le territoire des Appalaches dans leur démarche de conservation. L'objectif du projet est de protéger des habitats de qualité pour la faune, et plus particulièrement pour la sauvagine. Celle-ci regroupe 37 espèces d'oiseaux sauvages des zones aquatiques qui utilisent les milieux humides pour se reproduire, hiberner ou migrer. La sauvagine profite aussi des eaux peu profondes des milieux humides, riches en invertébrés aquatiques, pour s'alimenter et se reposer. La conservation de milieux humides localisés à proximité de plans d'eau permet ainsi d'offrir un habitat de qualité pour plusieurs espèces aviaires. Comme les facteurs de dégradation de l'habitat de la sauvagine

proviennent d'une part de la perte de milieux humides et d'autre part de l'altération anthropique de ces derniers, les efforts de conservation ont pu démontrer leur efficacité dans la stabilisation de certaines populations. Pour contribuer à cet effort, la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) a octroyé un financement de 13 000 \$ dans le cadre du programme Forêt-Faune afin de conclure 9 nouvelles ententes de conservation volontaire dans les milieux humides ainsi que l'accompagnement d'un propriétaire dans une démarche de conservation plus engageante.



Les milieux humides abritent une multitude de ressources parmi lesquelles figurent les oiseaux migrateurs qui sont chassés par près de 30 000 québécois annuellement. Continuons à travailler ensemble pour les protéger !

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2023

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES
FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**
États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6 - 7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas des autres agences de mise en valeur des forêts privées de la province du Québec, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tire des revenus de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de contributions reçues, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, à l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, et à l'actif net au 31 mars 2023, au 31 mars et au 1er avril 2022 et au 1er avril 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

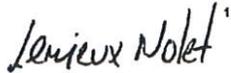
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Lac-Etchemin (Québec)
Le 5 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A111747

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Produits		
Apports du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (annexe A)	3 525 260 \$	2 973 475 \$
Contributions de l'industrie	584 394	625 595
Contributions (annexe B)	35 931	52 903
Services professionnels	65 486	-
Mesures coercitives	4 321	2 215
Intérêts	35 593	22 400
Autres produits	16 514	7 178
	4 267 499	3 683 766
Charges		
Conseillers forestiers	3 642 514	3 322 256
Salaires et charges sociales	323 735	279 264
Présidence	1 250	1 063
Conception de logiciels et services informatiques	14 636	8 090
Projets		
Transfert de connaissances	23 712	18 662
Conservation volontaire	-	94
Services professionnels	27 216	-
Honoraires professionnels	4 612	4 526
Loyer	11 037	10 818
Entretien de locaux	1 262	1 000
Télécommunications	4 924	4 111
Publicité et communications	2 204	341
Papeterie et dépenses de bureau	8 354	8 841
Cotisations	1 516	1 461
Formations	3 031	1 020
Frais de déplacements et repas	16 681	9 432
Assurances	4 876	4 388
Frais de réunion	368	215
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	998	1 499
Équipement informatique et logiciels	2 528	1 432
Améliorations locatives	1 319	-
Autres	1 162	879
	4 097 935	3 679 392
Excédent des produits sur les charges	169 564 \$	4 374 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Affec- tations internes (note 9)	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2023 Total	2022 Total
Solde au début de l'exercice	- \$	4 249 \$	131 026 \$	135 275 \$	130 901 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(4 845)	174 409	169 564	4 374
Investissement en immobilisations	-	22 271	(22 271)	-	-
Utilisation des affectations internes	(21 565)	-	21 565	-	-
Affectation interne	30 000	-	(30 000)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	8 435 \$	21 675 \$	274 729 \$	304 839 \$	135 275 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2023

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	338 446 \$	138 599 \$
Placements temporaires, 1,26 % à 1,32 %	598 000	910 000
Débiteurs (note 3)	123 470	106 807
Subventions à recevoir	11 944	62 924
Frais payés d'avance	1 960	302
	1 073 820	1 218 632
Placements à long terme (note 4)	468 000	1 066 000
Immobilisations corporelles (note 5)	21 675	4 249
	1 563 495 \$	2 288 881 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2023

	2023	2022
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	56 501 \$	134 298 \$
Apports reportés - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (note 7)	1 199 283	2 019 308
Contribution reportée - Fondation de la Faune du Québec (note 8)	2 872	-
	1 258 656	2 153 606
Actif net		
Affectations internes (note 9)	8 435	-
Investi en immobilisations	21 675	4 249
Non affecté	274 729	131 026
	304 839	135 275
	1 563 495 \$	2 288 881 \$
Engagement (note 10)		

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	169 564 \$	4 374 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 845	2 931
Utilisation des apports et contributions reportés	(918 090)	(620 643)
	(743 681)	(613 338)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	(16 663)	(64 750)
Subventions à recevoir	50 980	(35 719)
Frais payés d'avance	(1 658)	1 494
Créditeurs	(77 797)	64 844
	(788 819)	(647 469)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 271)	(2 599)
Acquisition de placements	910 000	(1 976 000)
	887 729	(1 978 599)
Activité de financement		
Apports et contributions encaissés	100 937	-
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	199 847	(2 626 068)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	138 599	2 764 667
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	338 446 \$	138 599 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis, à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Contributions de l'industrie, mesures coercitives et autres produits

Les contributions de l'industrie, les mesures coercitives et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

Services professionnels

Les produits tirés des services professionnels sont comptabilisés lorsque les services sont rendus aux clients.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Débiteurs

	2023	2022
Mesures coercitives	4 482 \$	1 782 \$
Contributions de l'industrie	73 408	79 048
Remboursement de propriétaires	7 628	7 628
Provision mauvaises créances	(7 628)	(7 628)
Contributions municipales	8 598	1 500
Transferts d'engagements	115	350
Projets	1 670	1 500
Services professionnels	18 421	-
Autres	1 260	-
	107 954	84 180
TPS et TVQ	2 149	1 836
Intérêts à recevoir	13 367	20 791
	123 470 \$	106 807 \$

4. Placements à long terme

	2023	2022
Obligations, 1,65 % à 1,66 %, échéants en mai 2024	468 000 \$	1 066 000 \$

5. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	33 585 \$	32 149 \$	1 436 \$	1 790 \$
Équipement informatique	82 198	73 834	8 364	2 459
Logiciels	21 678	21 678	-	-
Améliorations locatives	13 194	1 319	11 875	-
	150 655 \$	128 980 \$	21 675 \$	4 249 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Crédoiteurs

	2023	2022
Fournisseurs	17 866 \$	100 575 \$
Salaires et vacances	25 253	25 264
Sommes à remettre à l'État	13 382	8 459
	56 501 \$	134 298 \$

7. Apports reportés - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le 30 mars 2021, l'organisme a encaissé une subvention de 2 600 000 \$ (Subvention 2021) octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but d'augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2025. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 850 927 \$ (2022 - 604 830 \$). Au 31 mars 2023, le solde de l'apport reporté de ce projet s'élève à 1 144 244 \$ (2022 - 1 995 170 \$).

Au 31 mars 2022, l'organisme a encaissé une subvention de 15 324 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de mettre en œuvre le volet hâtif du Programme deux milliards d'arbres sur son territoire. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2026. Au cours de l'exercice, le ministère a accordé une subvention supplémentaire de 71 637 \$. L'organisme a utilisé 42 105 \$ (2022 - 6 186 \$). Au 31 mars 2023, le solde de l'apport reporté s'élève à 38 669 \$ (2022 - 9 138 \$).

Au 31 mars 2022, l'organisme a encaissé une subvention de 15 000 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs lié au développement, à la mise à jour et à la mise en œuvre d'une démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2025. Le solde de l'apport reporté s'élève à 15 000 \$.

Au 31 mars 2023, l'organisme a encaissé une subvention de 21 500 \$ octroyée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts liée au projet visant à calculer la possibilité de récolte forestière de son territoire et à développer un outil d'aide à la mobilisation des propriétaires à la récolte de bois. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2023 et le 31 mars 2025. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 20 130 \$. Au 31 mars 2023, le solde de l'apport reporté s'élève à 1 370 \$.

8. Contribution reportée - Fondation de la Faune du Québec

Au 31 mars 2023, l'organisme a encaissé une contribution de 7 800 \$ octroyée par la Fondation de la Faune du Québec dans le cadre du projet d'approche volontaire de conservation des milieux humides propices à la sauvagine. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 4 928 \$. Au 31 mars 2023, le solde de la contribution reportée est de 2 872 \$.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Affectation interne

Le 4 mai 2022, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 30 000 \$ au programme de mise en oeuvre d'un plan d'orientation pour les ravages de cerfs. Au cours de l'exercice, des charges totalisant 21 565 \$ ont été engagées pour ce projet. Au 31 mars 2023, le solde de cette affectation interne est de 8 435 \$.

10. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 30 novembre 2027 totalisant 48 280 \$, plus les taxes applicables, réparti comme suit sur les cinq prochaines années : 2024 - 10 069 \$; 2025 - 10 220 \$; 2026 - 10 373 \$; 2027 - 10 529 \$ et 2028 - 7 089 \$.

11. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Annexe A - Apports du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Programme d'Aide à la Mise en Valeur des Forêts Privées	2 510 619 \$	2 268 221 \$
Subvention 2021	850 927	604 830
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone		
Augmentation de la superficie en boisement dans les friches en forêt privée	121 609	94 237
Programme deux milliards d'arbres volet hâtif	42 105	6 187
	3 525 260 \$	2 973 475 \$

Annexe B - Contributions

Fondation de la Faune du Québec	14 919 \$	17 071 \$
Environnement Canada	11 246	28 332
Monde municipal	7 500	7 500
Autres contributions	2 266	-
	35 931 \$	52 903 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

ANNÉE 2022-2023	PAMVFP	Subvention 2021	Avenant FEFEC	2 G d'arbres	Projets	Total 2022-2023	Total 2021-2022
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	131 026 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	131 026 \$	126 319 \$
REVENUS							
Contribution du MRNF	2 478 235 \$	895 416 \$	121 609 \$	- \$	30 000 \$	3 525 260 \$	2 973 475 \$
Contribution de l'industrie	586 660 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	586 660 \$	625 595 \$
Revenus d'intérêts	11 906 \$	23 687 \$	- \$	- \$	- \$	35 593 \$	22 400 \$
Contributions projets et autres revenus	28 787 \$	1 490 \$	1 581 \$	- \$	88 127 \$	119 986 \$	62 296 \$
TOTAL DES REVENUS	3 105 588 \$	920 594 \$	123 190 \$	- \$	118 127 \$	4 267 499 \$	3 683 766 \$
TOTAL INCLUANT L'EXCÉDENT	3 236 614 \$	920 594 \$	123 190 \$	- \$	118 127 \$	4 398 525 \$	3 810 085 \$
DÉPENSES							
Frais de gestion et de concertation							
Salaires et avantages sociaux	79 161 \$	7 792 \$	4 377 \$	- \$	- \$	91 330 \$	136 546 \$
Frais de déplacement et de séjour	5 547 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 547 \$	2 675 \$
Coûts de publicité et de publications	2 204 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 204 \$	341 \$
Frais de formation	2 651 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 651 \$	875 \$
Achat de matériel et de fournitures	6 562 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 562 \$	6 687 \$
Frais de location de salles	368 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	368 \$	215 \$
Honoraires professionnels	11 097 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 097 \$	5 589 \$
Autres frais de gestion et de concertation							
SIGGA, services informatiques et logiciels	13 953 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	13 953 \$	8 090 \$
Loyer et entretien ménager	11 554 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 554 \$	11 818 \$
Assurances et cotisations professionnelles	6 851 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 851 \$	6 474 \$
Télécommunication	4 657 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 657 \$	4 111 \$
Immobilisations	22 271 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	22 271 \$	2 599 \$
Sous-total - Frais de gestion et concertation	166 876 \$	7 792 \$	4 377 \$	- \$	- \$	179 045 \$	186 021 \$
Réalisation de traitements sylvicoles							
Montants versés aux conseillers forestiers	2 595 990 \$	907 556 \$	117 403 \$	- \$	21 565 \$	3 642 514 \$	3 322 256 \$
Vérification opérationnelle							
Salaires et avantages sociaux	22 467 \$	4 317 \$	1 261 \$	- \$	- \$	28 045 \$	24 215 \$
Frais de déplacement et de séjour	2 726 \$	930 \$	149 \$	- \$	- \$	3 804 \$	5 870 \$
Autres dépenses	2 401 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 401 \$	2 236 \$
Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles	2 623 584 \$	912 802 \$	118 813 \$	- \$	21 565 \$	3 676 764 \$	3 354 577 \$
Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3)							
Dépenses internes	127 584 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	127 584 \$	79 885 \$
Dépenses externes	20 129 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 129 \$	- \$
Transfert de connaissances (objectif 4.4)							
Dépenses externes	23 712 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	23 712 \$	18 662 \$
Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4	171 425 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	171 425 \$	98 547 \$
Dépenses associées aux autres revenus							
Salaires et avantages sociaux	- \$	- \$	- \$	- \$	76 776 \$	76 776 \$	38 769 \$
Frais de déplacement et de séjour	- \$	- \$	- \$	- \$	8 817 \$	8 817 \$	880 \$
Services professionnels	- \$	- \$	- \$	- \$	2 534 \$	2 534 \$	266 \$
Sous-total - Autres dépenses	- \$	- \$	- \$	- \$	88 127 \$	88 127 \$	39 915 \$
Sous-total des dépenses	2 961 885 \$	920 594 \$	123 190 \$	- \$	109 692 \$	4 115 361 \$	3 679 060 \$
Excédent produits sur charges immo.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(17 426 \$)	332 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES						4 097 935 \$	3 679 392 \$
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	274 729 \$	- \$	- \$	- \$	8 435 \$	283 164 \$	131 025 \$
Frais de gestion et de concertation PAMVFP	5,37 %				Frais de gestion et de concertation FEFEC		3,55 %
PPMV et transfert de connaissances	5,52 %				Frais de vérification opérationnelle FEFEC		1,14 %
Total PAMVFP	10,89 %				Total FEFEC		4,70 %

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets et les services professionnels

	Projets						Total	%
	Nerprun	Milieus humides 2022-2023	PIH – Cons. Vieilles forêts	PFNL Etchemins	Mise en œuvre plan orientation cerf	Services profes.		
SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
REVENUS								
Contribution MRNF - PAMVFP	- \$	- \$	- \$	- \$	30 000 \$	- \$	30 000 \$	25,4 %
Contribution FFQ	5 004 \$	4 928 \$	- \$	- \$	4 987 \$	- \$	14 919 \$	12,6 %
Contribution Environ. Canada	- \$	- \$	11 246 \$	- \$	- \$	- \$	11 246 \$	9,5 %
Revenus de projets	- \$	- \$	- \$	2 134 \$	- \$	59 828 \$	61 962 \$	52,5 %
Total des revenus	5 004 \$	4 928 \$	11 246 \$	2 134 \$	34 987 \$	59 828 \$	118 127 \$	100 %
CHARGES								
<i>Aide financière - Aménagement</i>								
Conseillers forestiers	- \$	- \$	- \$	- \$	21 565 \$	- \$	21 565 \$	19,7 %
<i>Administration</i>								
Salaires et avantages sociaux	3 094 \$	4 702 \$	9 310 \$	1 850 \$	4 967 \$	52 852 \$	38 772 \$	70,0 %
Services professionnels	1 852 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	683 \$	- \$	2,3 %
Fournitures de bureau	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Déplacement, repas et autres	58 \$	226 \$	1 936 \$	284 \$	20 \$	6 293 \$	8 817 \$	8,0 %
Total frais d'administration	5 004 \$	4 928 \$	11 246 \$	2 134 \$	4 987 \$	59 828 \$	88 127 \$	80,3 %
Total des charges	5 004 \$	4 928 \$	11 246 \$	2 134 \$	26 552 \$	59 828 \$	109 692 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	- \$	- \$	- \$	- \$	8 435 \$	- \$	8 435 \$	

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023-2024

	PAMVFP	Subvention 2021	FEFEC	2 G d'arbres	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	274 728 \$	- \$	- \$	- \$	8 435 \$	283 163 \$	
REVENUS							
Contribution MRNF PAMVFP	2 262 831 \$	- \$	- \$	16 194 \$	- \$	2 279 025 \$	61,5 %
Contribution MRNF Subvention	- \$	598 000 \$	- \$	- \$	- \$	598 000 \$	16,1 %
Contribution MRNF FEFEC	- \$	- \$	114 930 \$	- \$	- \$	114 930 \$	3,1 %
Contribution MRNF 2 G d'arbres	- \$	- \$	- \$	47 806 \$	- \$	47 806 \$	1,3 %
Contribution de l'industrie	450 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	450 000 \$	12,1 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	- \$	- \$	25 392 \$	25 392 \$	0,7 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	8 432 \$	8 432 \$	0,2 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,2 %
Revenus d'intérêts	12 000 \$	7 593 \$	- \$	- \$	- \$	19 593 \$	0,5 %
Revenus transferts d'engagement	- \$	- \$	- \$	- \$	3 800 \$	3 800 \$	0,1 %
Revenus de projets	- \$	- \$	- \$	- \$	63 450 \$	63 450 \$	1,7 %
Revenus de services professionnels	- \$	- \$	- \$	- \$	87 042 \$	87 042 \$	2,3 %
Total des revenus	2 732 331 \$	605 593 \$	114 930 \$	64 000 \$	188 116 \$	3 704 970 \$	100 %
CHARGES							
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires							
Travaux d'aménagement	2 440 000 \$	598 937 \$	109 455 \$	64 000 \$	8 435 \$	3 220 827 \$	84,2 %
Transfert de connaissances	43 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	43 000 \$	1,1 %
Total aide financière et formations	2 483 000 \$	598 937 \$	109 455 \$	64 000 \$	8 435 \$	3 263 827 \$	85,3 %
Administration							
Salaires et avantages sociaux	251 562 \$	5 619 \$	5 311 \$	- \$	114 094 \$	376 586 \$	9,8 %
Services infor. et logiciel forêt privée	28 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	28 500 \$	0,7 %
Services professionnels PPMV et projets	6 745 \$	- \$	- \$	- \$	60 325 \$	67 070 \$	1,8 %
Comptabilité	4 850 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 850 \$	0,1 %
Présidence	2 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 000 \$	0,1 %
Loyer et entretien ménager	9 495 \$	- \$	- \$	- \$	2 678 \$	12 173 \$	0,3 %
Réunions	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	6 019 \$	- \$	- \$	- \$	1 772 \$	7 791 \$	0,2 %
Fournitures, photocopies et poste	9 400 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 400 \$	0,2 %
Publicité	850 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	850 \$	0,0 %
Télécommunications	3 900 \$	- \$	- \$	- \$	1 100 \$	5 000 \$	0,1 %
Frais déplacements, héberg. et repas	8 100 \$	1 038 \$	164 \$	- \$	6 340 \$	15 732 \$	0,4 %
Formations	3 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 000 \$	0,1 %
Frais de projets	- \$	- \$	- \$	- \$	1 718 \$	1 718 \$	0,0 %
Divers	700 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	700 \$	0,0 %
Immobilisations	26 570 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	26 570 \$	0,7 %
Total frais d'administration	362 191 \$	6 657 \$	5 475 \$	- \$	188 117 \$	562 440 \$	14,7 %
Total des charges	2 845 190 \$	605 594 \$	114 930 \$	64 000 \$	196 552 \$	3 826 265 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	161 869 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	161 869 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2021 et le FEFEC 2022-2023

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2022-2023

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 484 \$	4	8,9 ha	13 252 \$
7514	Déblaiement avec décapage avec excavatrice	G	1 297 \$	2	10,1 ha	13 093 \$
7516	Déblaiement mécanique	G	888 \$	117	397,1 ha	352 037 \$
7516		T	194 \$	1	4,3 ha	838 \$
Total préparation de terrain				124	420,5 ha	379 220 \$
7637	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cav.) résineux	G	644 \$	18	37 813 plants	24 352 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	597 \$	103	620 247 plants	369 984 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	540 \$	67	253 773 plants	136 183 \$
7648	Regarni récipients 200 à 299 cc	G	628 \$	2	3 643 plants	2 288 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	666 \$	3	4 825 plants	3 213 \$
7657	Regarni récipients 300 cc et plus (15 cav.) résineux	G	722 \$	1	1 020 plants	736 \$
Total reboisement et regarni				194	921 321 plants	536 756 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	2 068 \$	130	399,4 ha	820 819 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	2 068 \$	52	110,2 ha	227 956 \$
7753	3 ^e dégagement plantation résineux	G	2 068 \$	2	3,6 ha	7 362 \$
7761	1 ^{er} dégagement plantation feuillus	G	2 068 \$	1	1,3 ha	2 709 \$
Total entretien de plantation				185	514,5 ha	1 058 846 \$
7853	Éclaircie précommerciale syst. rés. 8 000 à 15 000 ti/ha	G	1 452 \$	1	0,7 ha	1 045 \$
Total traitements non commerciaux				1	0,7 ha	1 045 \$
7901	Martelage feuillus	T	163 \$	4	8,8 ha	1 428 \$
7902	Martelage résineux	T	185 \$	40	78,9 ha	14 490 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois – manuelle	T	284 \$	12	17,2 ha	4 871 \$
7967	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	G	1 513 \$	1	0,6 ha	968 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 240 \$	1	0,9 ha	1 153 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	G	712 \$	1	1,7 ha	1 203 \$
7980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	1 824 \$	7	11,8 ha	21 374 \$
7985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	G	1 824 \$	13	20,5 ha	36 604 \$
7986	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	G	1 581 \$	3	3,1 ha	4 933 \$
8922	Aide technique pour la mobilisation des bois - mécanisée	T	284 \$	93	334,2 ha	94 642 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre – mécanisé	G	1 144 \$	4	9,3 ha	10 639 \$
8972	Jardinage autres résineux – mécanisé	G	1 144 \$	1	3,6 ha	4 153 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	997 \$	6	9,1 ha	9 033 \$
8977	Coupe progressive autres résineux - mécanisée	G	1 227 \$	1	2,0 ha	2 442 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	577 \$	4	6,4 ha	3 710 \$
8980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	1 397 \$	6	24,8 ha	34 701 \$
8981	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 231 \$	1	3,9 ha	4 838 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	1 397 \$	28	125,2 ha	174 904 \$

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2022-2023 (suite)

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
8986	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm mécanisée	G	1 231 \$	4	7,3 ha	8 762 \$
8987	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. plant. pin blanc et rouge - mécanisée	G	1 258 \$	1	4,0 ha	4 982 \$
8988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation - mécanisée	G	988 \$	7	26,4 ha	26 103 \$
Total travaux commerciaux¹				194	612,0 ha	465 933 \$
0201	Compensation débroussaillage déblaiement forte compétition	G	172 \$	4	8,9 ha	1 536 \$
0216	Compensation déblaiement mécanique	T	14 \$	1	4,3 ha	60 \$
	Compensation déblaiement mécanique	G	99 \$	94	296,5 ha	29 354 \$
0222	Compensation Aide technique à la mob. des bois – manuelle	T	23 \$	4	1,8 ha	40 \$
0237	Compensation plant. man. réc. 300 cc et plus (15 cav.) rés.	G	46 \$	18	37 813 plants	1 739 \$
0238	Compensation plant. man. réc. 300 cc et plus rés.	G	42 \$	86	503 455 plants	21 124 \$
0239	Compensation plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	38 \$	53	173 227 plants	6 564 \$
0248	Compensation regarni récipients 200 à 299 cc	G	45 \$	2	3 643 plants	164 \$
0250	Compensation regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	47 \$	2	2 750 plants	129 \$
0251	Compensation regarni récipients 110 à 199 cc	G	36 \$	4	14 700 plants	529 \$
0257	Compensation regarni réc. 300 cc et plus (15 cav.) rés.	G	51 \$	1	1 020 plants	52 \$
0280	Compensation 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	213 \$	5	9,4 ha	2 009 \$
0285	Compensation 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	G	213 \$	5	6,7 ha	1 431 \$
0286	Comp. 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	G	181 \$	1	1,4 ha	257 \$
0301	Compensation martelage feuillus	T	10 \$	1	3,7 ha	37 \$
0302	Compensation martelage résineux	T	12 \$	9	11,7 ha	140 \$
0322	Compensation aide technique à la mobilisation des bois – méc.	T	23 \$	5	13,8 ha	317 \$
0350	Compensation dégagement plantation résineux	G	169 \$	132	373,2 ha	63 069 \$
0353	Compensation écl. précomm. syst. résineux 500-1500 ti/ha	T	32 \$	1	0,7 ha	23 \$
0360	Compensation dégagement plantation feuillus	G	169 \$	1	1,3 ha	221 \$
0371	Compensation jardinage feuillus d'ombre – mécanisé	G	171 \$	2	5,7 ha	966 \$
0373	Compensation coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	142 \$	1	2,0 ha	287 \$
0379	Compensation coupe de récupération totale - mécanisée	G	82 \$	1	2,1 ha	174 \$
0380	Compensation 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	222 \$	5	23,2 ha	5 146 \$
0385	Compensation 1 ^{ère} écl. com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	222 \$	13	71,1 ha	15 778 \$
0386	Comp. 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm méc.	G	188 \$	2	2,7 ha	477 \$
0387	Comp. 1 ^{ère} éclaircie comm. rés. plant. pin blanc et rouge – méc.	G	194 \$	1	4,0 ha	768 \$
0388	Compensation 2 ^e éclaircie comm. Rés. plantation - mécanisée	G	140 \$	3	12,8 ha	1 796 \$
Total compensation				450	841,6 ha	154 190 \$
					736 608 plants	
Grand total travaux PAMVFP¹				698	1 547,7 ha	2 595 990 \$
					921 321 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes compensation.

Travaux réalisés dans la Subvention 2021 - 2022-2023

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillus	T	163 \$	8	40,1 ha	6 533 \$
7902	Martelage résineux	T	185 \$	58	128,0 ha	23 640 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois – manuelle	T	284 \$	25	52,9 ha	15 021 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre – manuel	G	1 454 \$	4	21,7 ha	31 552 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 240 \$	2	2,8 ha	3 484 \$
7978	Coupe de récupération partielle - manuelle	G	1 470 \$	1	3,2 ha	4 704 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	G	712 \$	2	1,8 ha	1 274 \$
7980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	1 824 \$	4	9,0 ha	15 980 \$
7985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	T	470 \$	1	3,3 ha	1 556 \$
7985		G	1 824 \$	19	29,4 ha	53 534 \$
7986	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	T	470 \$	1	1,1 ha	517 \$
7986		G	1 581 \$	3	4,2 ha	6 561 \$
7988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation – manuelle	T	470 \$	1	0,5 ha	221 \$
7988		G	1 226 \$	6	9,2 ha	11 267 \$
8922	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée	T	284 \$	209	720,0 ha	204 458 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre – mécanisé	G	1 144 \$	4	18,4 ha	21 027 \$
8972	Jardinage autres résineux – mécanisé	G	1 144 \$	1	1,8 ha	2 071 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	997 \$	13	25,9 ha	25 683 \$
8974	Coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisé	G	1 227 \$	1	2,5 ha	3 018 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	577 \$	5	9,8 ha	5 678 \$
8980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	1 397 \$	15	56,0 ha	74 384 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	1 397 \$	44	162,3 ha	226 359 \$
8986	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 231 \$	12	64,9 ha	79 917 \$
8988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation – mécanisée	G	988 \$	8	40,2 ha	39 720 \$
Total travaux commerciaux¹				381	1 240,9 ha	858 157 \$
0222	Compensation Aide technique à la mob. des bois – manuelle	T	23 \$	6	3,5 ha	81 \$
0271	Compensation jardinage feuillus d'ombre – manuel	G	165 \$	1	3,1 ha	505 \$
0273	Compensation coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	137 \$	1	0,6 ha	75 \$
0280	Compensation 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	213 \$	1	3,2 ha	688 \$
0285	Compensation 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	T	37 \$	1	3,9 ha	142 \$
0285		G	213 \$	12	17,5 ha	3 732 \$
0286	Comp. 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	G	181 \$	2	3,4 ha	621 \$
0288	Compensation 2 ^e éclaircie comm. résineux plant. - mécanisée	G	135 \$	5	7,5 ha	1 008 \$
0301	Compensation martelage feuillus	T	10 \$	2	7,7 ha	77 \$
0302	Compensation martelage résineux	T	12 \$	11	22,7 ha	272 \$
0322	Compensation aide technique à la mobilisation des bois – méc.	T	23 \$	33	102,4 ha	2 356 \$
0371	Compensation jardinage feuillus d'ombre – mécanisé	G	171 \$	2	7,7 ha	1 317 \$
0373	Compensation coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	142 \$	5	9,2 ha	1 311 \$
0379	Compensation coupe de récupération totale - mécanisée	G	82 \$	2	1,8 ha	144 \$
0380	Compensation 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	222 \$	10	36,6 ha	8 119 \$
0385	Compensation 1 ^{ère} écl. com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	222 \$	25	99,0 ha	21 971 \$
0386	Comp. 1 ^{ère} écl. comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm méc.	G	188 \$	5	33,7 ha	6 332 \$
0388	Compensation 2 ^e éclaircie comm. Rés. plantation - mécanisée	G	140 \$	2	4,6 ha	648 \$
Total compensation				120	353,7 ha	49 399 \$
Grand total travaux Subvention 2021¹				381	1 240,9 ha	907 556 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes compensation.

Travaux réalisés dans le FEDEC - Boisement de friches

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 484 \$	3	6,1 ha	8 993 \$
7504	Déchiquetage	G	1 609 \$	2	1,6 ha	2 510 \$
7512	Hersage forestier – double passage	G	836 \$	1	2,9 ha	2 449 \$
7516	Déblaiement mécanique	G	888 \$	1	0,8 ha	702 \$
7517	Débroussaillage et déblaiement faible compétition	G	627 \$	2	1,7 ha	1 072 \$
Total préparation de terrain				9	13,1 ha	15 726 \$
7637	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cav.) résin.	G	644 \$	1	4 005 plants	2 579 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	597 \$	9	29 793 plants	17 786 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	540 \$	10	60 486 plants	32 278 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	666 \$	1	2 875 plants	1 915 \$
Total reboisement et regarni				21	97 159 plants	54 559 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	2 068 \$	9	18,8 ha	38 837 \$
Total entretien de plantation				9	18,8 ha	38 837 \$
0201	Compensation débrouss. déblaiement forte compétition	G	172 \$	1	2,8 ha	487 \$
0204	Compensation déchiquetage	G	188 \$	2	1,6 ha	293 \$
0212	Compensation hersage forestier double passage	G	92 \$	1	2,9 ha	270 \$
0216	Compensation déblaiement mécanique	G	99 \$	1	0,8 ha	74 \$
0217	Compensation débrousaill. déblaiement faible complet	G	67 \$	2	1,7 ha	115 \$
0237	Compensation plant. man. réc. 300 cc et plus (15 cav.) rés.	G	46 \$	1	4 005 plants	184 \$
0238	Compensation plant. man. réc. 300 cc et plus rés.	G	42 \$	9	29 793 plants	1 251 \$
0239	Compensation plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	38 \$	10	60 486 plants	2 298 \$
0250	Compensation regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	47 \$	1	2 875 plants	135 \$
0350	Compensation dégagement plantation résineux	G	169 \$	9	18,8 ha	3 174 \$
Total compensation				16	29,0 ha	8 281 \$
Grand total travaux FEDEC - Boisement de friches¹				21	97 159 plants	117 403 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes compensation.



Agence de mise en valeur des forêts
privées des Appalaches
1554, route 277, bureau 3
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca